



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal **relatif à une demande de crédit de CHF 1'600'000.- pour** **l'aménagement de la chaussée du Boulevard des Endroits et la** **construction d'un trottoir – cheminement piétonnier** (du 24 février 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le boulevard des Endroits porte mal son nom. La chaussée étroite et l'absence de trottoir permettent difficilement aux personnes de déambuler en toute sécurité le long de cet axe, au milieu du trafic.

Malgré tout, nombreux sont les gens qui se promènent par beau temps, jeunes et vieux, jusqu'au Grand Hôtel Les Endroits, pour jouir de la vue qu'offre ce parcours sur le versant sud de la Ville et la crête du Jura.

Le projet consiste à réaménager le boulevard et offrir aux piétons un cheminement sécurisé. Il a été réactivé, en relation avec divers projets récemment réalisés, en cours ou à venir, à savoir :

- agrandissement du Grand Hôtel Les Endroits
- plan de quartier des Endroits-Verts
- plan de quartier du Chemin Perdu Nord

Depuis 1988, ce projet a connu plusieurs remaniements pour satisfaire les souhaits des riverains d'une part et ceux des autorités et des services communaux d'autre part. En outre, la perspective de sa réalisation a permis de lever les oppositions des riverains faites à l'encontre du plan de quartier des Endroits-Verts.

Projet

Le projet prévoit deux aménagements distincts, entre le Chemin Perdu et le Grand Hôtel Les Endroits :

1. Tronçon est, entre le carrefour Chemin Perdu et la route d'accès au lotissement des Endroits / Endroits-Verts

- Assainissement et élargissement de la chaussée à 4,5 m. Cette largeur permet à deux véhicules légers de croiser à une vitesse inférieure ou égale à 30 km/h. Pour permettre le croisement avec un véhicule lourd, une place d'évitement sera créée. L'objectif est clair : il s'agit d'améliorer quelque peu la circulation sur ce tronçon, tout en limitant la vitesse des véhicules et surtout, le trafic de transit.
- Création d'un trottoir de 2,5 m de large au sud de la chaussée. Cet aménagement permettra aux piétons de marcher en toute sécurité et de croiser. Le cheminement en zone forêt, au nord du boulevard des Endroits, à hauteur des immeubles Beaumont, est conservé. La traversée pour passer du trottoir au cheminement en zone forêt sera marquée par un passage pour piéton surélevé, faisant office de ralentisseur pour les véhicules, améliorant ainsi la sécurité des piétons.

L'aménagement proposé pour le tronçon est se veut à caractère urbain, car il se trouve en zone bâtie (moyenne et faible densité). De plus, ce tronçon de route donne accès à un quartier de villas en développement.

L'éclairage public sur ce tronçon sera également de type urbain.

2. Tronçon ouest entre l'accès au lotissement des Endroits (Endroits-Verts) et le Grand Hôtel Les Endroits

- Assainissement mais maintien de la largeur de la chaussée à 3,5 m. Avec cette largeur, le croisement entre véhicules n'est pas possible. Pour permettre le croisement des véhicules / véhicules lourds, deux places d'évitement seront créées le long du tronçon. Là également, l'objectif est clair : il s'agit de limiter au maximum l'attrait du boulevard des Endroits comme route de transit.

Consulté à ce propos, le propriétaire du Grand Hôtel Les Endroits, principal intéressé, a donné son aval pour l'aménagement projeté sur ce tronçon.

- Création d'un cheminement piéton de 2,5 m de large, séparé de la chaussée par une glissière / main-courante en bois.

L'aménagement proposé pour le tronçon ouest se veut à caractère plus campagnard. La largeur réduite de la chaussée est destinée à limiter le trafic, en dissuadant le trafic de transit. La sécurité du piéton est garantie par une glissière en bois, munie d'une main-courante.

Pour éviter que les enfants ne puissent malencontreusement passer sous la glissière, des mesures de protection additionnelles seront prises.

L'éclairage public, sur ce tronçon, sera en adéquation avec le type d'aménagement proposé.

3. Canalisations

Disposée le long du nouvel aménagement, entre les immeubles Beaumont et le carrefour avec le Chemin Perdu, une canalisation reprendra les eaux de la chaussée et du trottoir du boulevard des Endroits pour les amener dans le réseau des eaux claires.

Une conduite d'eau potable sera également réalisée entre le lieu-dit Les Endroits-Verts jusqu'au Grand Hôtel Les Endroits. Elle permettra le bouclage du réseau dans ce secteur ainsi que la mise en conformité de la défense incendie de l'hôtel.

Programme

Le programme, lié à des contraintes budgétaires, prévoit de réaliser l'aménagement du boulevard des Endroits en deux étapes :

Étape 1 : Entre le Grand Hôtel Les Endroits et le côté est du cheminement existant (voir annexe no 1).

Étape 2 : Entre l'extrémité est de l'étape 1 et le Chemin Perdu (voir annexe no 2).

L'étape 1 sera réalisée en 2011, une fois le crédit de construction alloué par le Conseil général.

L'étape 2 ne sera réalisée qu'une fois que les constructions du plan de quartier Chemin Perdu – Nord, seront à un stade suffisamment avancé (en principe 2012).

La durée totale des travaux est de 6 mois.

Demande de crédit

Les investissements se résument comme suit :

	Etape 1 (CHF)	Etape 2 (CHF)	Total (CHF)
Route et trottoir (TTC)	649'000.00	687'000.00	1'336'000.00
Canalisations (TTC)	0.00	137'000.00	137'000.00
Eau potable (HT)	127'000.00	0.00	127'000.00
Total :	776'000.00	824'000.00	1'600'000.00

Du côté des contributions, nous avons :

- Participation aux coûts de construction du trottoir, entre le Grand Hôtel Les Endroits et le plan de quartier des Endroits-Verts, à charge du propriétaire de l'hôtel, à hauteur de CHF 50'000.- environ.
- 50 % des frais de construction du trottoir, le long du plan de quartier des Endroits-verts, à charge du promoteur, soit CHF 40'000.- environ.
- 50 % du coût de construction du trottoir, entre le Chemin Perdu et l'escalier d'accès nord aux immeubles Beaumont, soit CHF 50'000.- environ.

Le total des contributions se monte donc à CHF 140'000.- environ.

Le décompte sera réalisé en fonction des travaux effectués sur la base des mètres effectifs.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée de 40 ans pour la route, les trottoirs et les canalisations et sur 20 ans pour l'eau potable, au taux moyen des emprunts de la Ville, de 3,2 %.

Les tableaux suivants donnent le détail financier :

Route et trottoir :

		<u>Montants</u>
Amortissement (2.5 %) :	CHF	33'400.00
Intérêts sur la moitié de l'investissement (3.2 %) :	CHF	21'376.00
Soit une charge annuelle de :	CHF	<u>54'776.00</u>

Canalisations :

		<u>Montants</u>
Amortissement (2.5 %) :	CHF	3'425.00
Intérêts sur la moitié de l'investissement (3.2 %) :	CHF	2'192.00
Soit une charge annuelle de :	CHF	<u>5'617.00</u>

Eau potable :

		<u>Montants</u>
Amortissement (5 %) :	CHF	6'350.00
Intérêts sur la moitié de l'investissement (3.2 %) :	CHF	2'032.00
Soit une charge annuelle de :	CHF	<u>8'382.00</u>
Soit une charge annuelle totale de :	CHF	<u>68'775.00</u>

Les coûts pour la réalisation de l'éclairage seront pris en charge par la société Viteos SA et reportés sur les frais facturés à la Ville.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit sont en accord avec le contenu du programme de législature, sous le chapitre 3 "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains, espaces urbains – entretien des infrastructures et équipements + espaces publics", page 12.

Conséquences sur les ressources humaines

La surveillance des travaux sera réalisée par les services techniques des Travaux publics.

Collaboration intercommunale

Le projet est de par sa nature (origine-destination) local. De fait, une collaboration intercommunale n'a pas de raison d'être.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

L'objectif clairement affiché du projet est de maintenir ce tronçon en route de desserte, avec une limitation maximale du trafic de transit. Si celui-ci venait malgré tout à se développer, des mesures complémentaires devraient être prises.

b) aspects sociaux

Là également, l'objectif du projet est clairement affiché, à savoir créer un cheminement sécurisé pour les piétons. Ce boulevard est en effet très fréquenté par des personnes qui se promènent à pied avec une proportion non négligeable de personnes avec mobilité quelque peu réduite ou accompagnées d'enfants en bas âge. Un trottoir large, avec une faible déclivité, facilitera leur déplacement et permettra d'améliorer leur sécurité vis-à-vis du trafic.

c) aspects économiques

Le projet d'aménagement du boulevard des Endroits est destiné à faire face à l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier d'une part, mais également à l'agrandissement du Grand Hôtel Les Endroits, un des deux hôtels 4 étoiles de notre Ville, d'autre part.

Il est donc normal que cette route d'accès soit quelque peu améliorée pour répondre aux besoins nouveaux.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 21 février 2011 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Laurent Kurth Thibault Castioni

Annexes : (en couleur pour les conseillers généraux)

- Plan de situation, 1^{ère} étape (annexe no 1)
- Plan de situation, 2^{ème} étape (annexe no 2)

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

Arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 1'600'000.- est accordé au Conseil communal pour l'aménagement de la chaussée du boulevard des Endroits et la construction d'un trottoir – cheminement piétonnier.

Article 2.- Les participations de tiers figureront dans les recettes du compte de cet investissement.

Article 3.- Les investissements seront amortis au taux de 2.5 % pour la route et le trottoir, de 2.5 % pour les canalisations et de 5 % pour l'eau potable.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Marc Schafroth Aline Fleury

Via de La Chaux-de-Fonds



AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES ÉPIQUES

ENTRE

LE LYCÉE BLAISE CARRONNIER ET L'HOTEL DES ÉPIQUES

SITUATION

ÉCHELLE 1:500

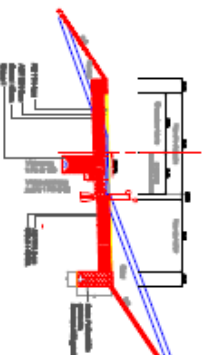
PROJET DE
TRAVAUX DE
CONSTRUCTION

DATE: 14.04.2014
PROJET: 14.001
PROJET: 14.001
PROJET: 14.001

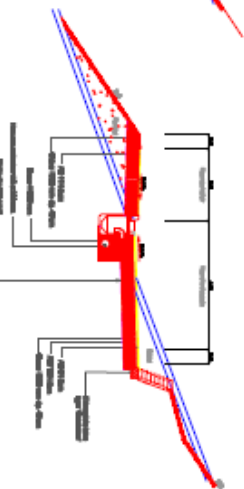
Annexe no 1
1ère Etape



Profil Type 1-50
Aménagement: 14.001



Profil Type 1-50
Aménagement: 14.001



Ville de La Courbe-Ferrière



AMénagement du boulevard des Érables
ESTRATÉ
LE LONG DE LA RUE COURBEVALE ET L'AVENUE
DES ÉPICES

SITUATION

PROJET DE
RECONSTRUCTION
DU BULEVARD
DES ÉRABLES
ET DE LA
RUE COURBEVALE
ET DE L'AVENUE
DES ÉPICES

Annexe no 2
2^{ème} Etape

